

Pascal et le cordonnier Pierre Banche et qu'ils osent « se vanter d'en plus prendre » ; qu'on priaît très-instamment le prince qu'il veuille bien cesser de molester ainsi, à cause de la prise de ses chevaux, les gens de la ville qui en sont innocents (13).

Au Roi on fit porter plainte — contre les « damnables intentions » de l'ami du duc de Bourgogne et des Anglais — par les députés qui justement partaient pour Poitiers où Charles VII venait de convoquer les États de Languedoc (14).

Quant au duc de Savoie, il était tout naturel qu'on lui fit part de l'affaire, voici pourquoi. A l'instigation de ce prince, qui aimait à jouer le rôle de pacificateur, les hostilités étaient alors officiellement suspendues entre Français et Bourguignons par une trêve dont Amédée était le « conservateur » (15). En cette qualité, il lui appartenait de con-

(13 et 14) *Ibid.* Séance du 10 novembre 1427. « Ils ont conclu d'envoyer un homme notable au prince d'Orange lui dire que la ville ne peut mais de la prise de ses chevaux, mais leur desplaît, et néanmoins il y a des gens parmi ce pays du Lyonnais qui se disent estre à lui qui déjà ont pris P. Banche, cordonnier d'Anse, et certains autres et se perjacent d'en plus prendre — en lui priant que à la ville ni au pays il ne s'en veuille prendre, mais à ceulx qui l'ont fait. Et ceux qui iroent à Poitiers en feront plainte au Roy et l'on escripra à Mons^r le bailli qu'il abandonne (expulse) tous ceulx que l'on trouvera parmy les bois et aultre part de ce pays du Lyonnais que l'on dit qui espient ceux du pays du Lyonnais et de la ville pour les prendre à cause desdits chevaux. » Cf. Lettre de convocation aux États de Poitiers pour le 16 novembre. Arch. de Lyon. AA. 22, fol. 36.

(15) Trêve du 28 septembre 1424. V. Du Fresne de Beaucourt. *Hist. de Charles VII*, tome II, p. 17 et 357. Humbert de Grôlée fut l'un des plénipotentiaires français désigné pour la négociation de ce traité.